

## **Appel aux experts**

### **Expert in Reintegration**

### **Return and Reintegration Facility (RRF)**

<b>Date de publication :</b>	<b>21/06/2023</b>
<b>Numéro de référence :</b>	<b>CfE 0623/F437-2/Expert</b>
<b>Date limite de dépôt des candidatures :</b>	<b>05/07/2023</b>
<b>Lieu d'affectation :</b>	<b>Yaoundé, Cameroun</b>
<b>Durée du contrat :</b>	<b>01 Septembre 2023-30 June 2024</b>

#### **Aperçu de l'organisation**

Le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD) est une organisation internationale chargée de promouvoir des politiques migratoires innovantes, globales et durables. Avec 20 États membres et plus de 60 projets actifs en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, ICMPD est un acteur majeur et l'un des plus pertinents dans son domaine. Les plus grands atouts de l'organisation sont ses plus de 250 membres de personnel, qui personnifient ses engagements en terme d'intégrité, de partenariat, de respect et d'innovation dans ses actions et ses décisions. ICMPD est responsable de la mise en œuvre du projet RAMP (Reintegration Amplification), en coopération avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

Créée en 1945, l'OFII est une administration publique sous tutelle du ministère de l'Intérieur français. Ses missions comprennent, entre autres, l'intégration des immigrés en situation régulière, l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile, ainsi que les activités d'aide au retour et à la réinsertion. Elle est représentée à l'étranger par sept bureaux régionaux basés en Arménie, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Maroc, au Sénégal, en Tunisie et en Turquie.

#### **Contexte du projet**

Intégrée à ICMPD, la Facilité pour le Retour et la Réinsertion (RRF pour Return and Reintegration Facility) est destinée à fournir un soutien adéquat, performant et flexible, permettant aux États Membres (EM) de développer des projets de retour et de réinsertion en coopération avec d'autres EM, créant ainsi de nouvelles solutions au niveau européen. Le RRF assurera une assistance adéquate adaptée aux besoins spécifiques, en améliorant les stratégies pour atteindre les différents groupes cibles, en intégrant l'assistance à la réinsertion dans les pays d'origine, en permettant l'appropriation locale, en testant des approches innovantes et en impliquant de nouvelles parties prenantes. Au sein du RRF, l'OFII et l'ICMPD ont établi un partenariat en juillet 2022 pour la réalisation du projet OFII-RRF, dont les activités vont continuer dans le cadre du projet RAMP (Reintegration Amplification) qui vise à achever les activités entreprises par le projet OFII-RRF et mettre en œuvre des activités nouvelles et, ainsi, accroître la durabilité du retour et de la réinsertion grâce à une orientation ciblée et un suivi à long terme.

Le projet entreprendra des activités qui viendront compléter les services de réinsertion de base offerts par Frontex, en, entre autres, développant un réseau de partenaires dans les pays de retour couverts par les bureaux régionaux de l'OFII en Arménie, en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Sénégal. Les activités du programme RAMP visant à compléter les services d'aide à la réinsertion existants, se concentreront sur : une aide psychologique (Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal), sur une formation et aide financière en agro-écologie permettant d'intégrer une dimension environnementale dans les projets de réinsertion des retournés (Sénégal, Côte d'Ivoire, Géorgie), une action de mentorat (Arménie, Géorgie) ainsi que des compléments de formation (Sénégal, Côte d'Ivoire), créant ainsi des opportunités d'aide à la réinsertion. En s'engageant dans un dialogue plus large sur les questions de retour et de réinsertion au niveau européen et avec les autorités des pays tiers, le projet mènera des activités visant à améliorer les connaissances sur la réinsertion, et à soutenir des projets innovants tenus par des retournés.

## **Tâches**

Les tâches que devra compléter l'expert dans le cadre de sa mission seront les suivantes :

### **1. Orientation vers des projets de réinsertion individuels**

- Avec le responsable de la réinsertion, mener des entretiens d'évaluation des besoins avec les retournés pour identifier les besoins potentiels de référencement, et organiser un comité de sélection, le cas échéant ;
- Mettre en œuvre et suivre les référencements des retournés;
- Avec le responsable de la réinsertion, effectuer des visites conjointes de projets;
- Assurer le suivi des cas référencés ;
- Effectuer des rapports sur le progrès et le suivi des projets et/ou des rapports financiers, le cas échéant ;

### **2. Etudes et partenariats**

- Mener des études pour améliorer les connaissances sur les secteurs économiques privilégiés par les retournés dans les pays de retour ;
- Achever, réviser ou lancer une cartographie des acteurs de la réinsertion et du développement dans les pays visés par le projet et son lieu d'affectation.
- Développer un réseau de partenaires pour faciliter les orientations vers des services complémentaires et améliorer la coopération entre les secteurs de la réinsertion et du développement avec le soutien des autorités nationales dans les pays de retour ;
- Mettre en œuvre toutes autres activités liées au projet RAMP.

### **3. Gestion et administration des activités**

- Exécuter les tâches essentielles pour la finalisation des activités du projet OFII-RRF ;
- Etre en contact avec les fournisseurs ou prestataires de services pour l'organisation et la mise en œuvre des activités ;
- Gérer des paiements en cash pour la réalisation des activités de réinsertion, notamment pour les sessions de formation, avec l'accord préalable de l'OFII et de l'ICMPD ;
- Recevoir et vérifier les pièces justificatives nécessaires pour la réalisation des paiements.

## **Resultats principaux :**

L'expert se doit de contribuer aux résultats clés suivants :

- Les retournés nécessitant des soutiens complémentaires ont été orientés vers les services compétents
- Une cartographie des acteurs de la réinsertion et du développement a été réalisée et/ou achevée dans les pays identifiés
- Un réseau d'acteurs nationaux et internationaux pour renforcer les orientations de retournés vers des services complémentaires a été constitué
- Les études pour améliorer la connaissance sur les secteurs économiques les plus représentés dans les projets de réinsertion ont été menées
- Toutes autres activités pouvant être développées dans le cadre du projet RAMP ont été menées
- Terminer et mener à termes les actions commencées sous le projet OFII-RRF

**Nombre maximal de jours de travail : 180**

### **Lignes hiérarchiques**

L'expert rendra compte au Directeur de la représentation à l'étranger de l'OFII pour la supervision opérationnelle et au coordinateur de projet de l'OFII basé à Paris pour la mise en œuvre générale de la mission.

L'expert rendra compte au chef de projet ICMPD, qui sera en charge de la supervision générale de l'Action, tant du point de vue administratif que du contenu et qui, le cas échéant, apportera sa contribution et ses commentaires aux différents livrables.

L'ICMPD est le point de contact pour tout imprévu concernant la sécurité des missions.

Le Directeur local de l'OFII est le point de contact pour tout imprévu concernant la sécurité pendant les heures de travail.

### **Qualifications et Experience**

- **Expérience professionnelle générale**
  - Expérience professionnelle dans au moins l'un de ces domaines suivants :
    - Migration
    - Entrepreneuriat
    - Développement
  - Expérience préalable dans la gestion et la mise en œuvre de projets
  - Expérience professionnelle ou de vie antérieure dans au moins un des pays de retour couverts par l'affectation choisie.
- **Expérience professionnelle spécifique**
  - Excellentes compétences rédactionnelles
  - Excellentes compétences en animation de réseau
  - Une expérience dans l'entrepreneuriat est un atout
  - Une expérience de la population migrante et des activités de réinsertion est un atout.
  - Disponibilité et capacité à voyager
- **Compétences linguistiques**
  - La maîtrise du français et de l'anglais est obligatoire pour cette mission.
  - La connaissance d'au moins une langue locale du lieu d'affectation est un atout.

## **Informations de base/Matériel à fournir par ICMPD**

- Proposition de projet RAMP

### **Informations administratives**

L'ICMPD s'engage à offrir un environnement de travail respectueux. Tous employés et experts sont tenus de suivre une formation en ligne. Veuillez suivre les instructions jointes à ce document pour suivre les cours « Respectful Work Environment » sur la plateforme de LearnHub. La formation en ligne est disponible sous le lien suivant : <https://learnhub.icunet.group/>.

Veuillez contacter [hr@icmpd.org](mailto:hr@icmpd.org) pour recevoir les informations d'identification. Une fois les cours terminés, veuillez soumettre vos certificats de formation au responsable du recrutement sous le sujet "E-learning on Respectful Work Environment".

L'Expert doit également participer aux séances de formation organisées par l'ICMPD en matière de voyage, sécurité et acquisition en fournitures en vue de faciliter le lancement, la gestion et la mise en œuvre du projet.

### **Voyage**

L'expert exécute les missions en coopération avec le Coordinateur de l'OFII et au chef de projet ICMPD qui doivent les autoriser au préalable. L'ICMPD est responsable de l'organisation de celles-ci selon les règles suivantes :

L'expert recevra de l'ICMPD un itinéraire de voyage pour les activités prévues à l'étranger. Seul les déplacements par le moyen de transport le plus efficace et le plus économique seront autorisés. Les divergences par rapport à l'itinéraire approuvé reflétant des préférences privées sont à la charge de l'expert. Les billets d'avion seront fournis par l'ICMPD pour le vol le plus direct et le plus économique. Pour le voyage en train un billet de première classe ou équivalent sera fourni. Dans le cas d'achat du billet par l'expert qui doit être préalablement autorisé, l'expert sera remboursé sur présentation des billets et d'une preuve d'achat. L'utilisation d'une voiture privée peut être autorisée sur présentation du formulaire « d'exonération de responsabilité du véhicule privé » garantissant une couverture d'assurance adéquate pour les dommages causés aux tiers, au véhicule ainsi qu'aux passagers et marchandises transportés. Le droit au remboursement est calculé sur la base du taux d'indemnité kilométrique appliqué par la Commission européenne. Le tarif couvre tous les frais de déplacement du véhicule, y compris les frais de péage, le stationnement et les frais de carburant.

L'expert recevra une indemnité journalière ou per diem de la part de l'ICMPD pour les missions autorisées. Cette indemnité est censée couvrir les frais d'hébergement, les repas, les frais de transport vers/ depuis les aéroports, les gares routière ou ferroviaire, les transports sur place (tels que train, bus, tram, métro, taxi), les pourboires et autres frais supplémentaires. Une indemnité journalière complète est applicable pour chaque nuit passée en mission officielle en dehors du lieu de résidence, le temps de déplacement compris. Dans le cas où l'hébergement et/ou les repas sont fournis gratuitement par l'organisation ICMPD, un gouvernement ou une institution apparentée, le montant de l'indemnité journalière ou per diem sera réduit en conséquence. Sur demande, ICMPD peut fournir au voyageur une avance de fond d'un montant pouvant atteindre jusqu'à 50% du per diem applicable pour les missions de plus de quatre (4) jours. Les autres coûts liés à la mission, tels que les frais de visa nécessaire ou des coûts de vaccinations, sont remboursés sur la base de l'approbation du chef de projet ICMPD et sur présentation des pièces justificatives.

## **Paiement**

Pour les paiements concernant les missions, l'Expert doit envoyer les documents ci-dessous, au plus tard, deux (2) semaines à compter de la fin de la mission :

- L'attestation de dépenses de la mission signée, avec tout document en annexe ( par exemple: cartes d'embarquement, billets, tickets pour des dépenses autres que l'indemnité journalière)
- Le rapport de mission signé et approuvé par le Coordinateur de l'OFII et le Directeur de la représentation de l'OFII à l'étranger

Le paiement sera exécuté après chaque mission.

Conformément à l'article 6 des 'Conditions Particulières', l'expert recevra une rémunération mensuelle forfaitaire, incluant l'assurance maladie et tous les impôts et/ou taxes conformément aux lois nationales, contre soumission du contrat contresigné. Le paiement sera exécuté à la fin de chaque mois contre soumission du présent contrat contresigné et d'une requête de paiement au plus tard le 20 du mois concerné.

Afin de vérifier les jours prestés selon les dispositions du contrat et la mise en œuvre du projet, l'Expert doit présenter des feuilles de temps, remplies conformément à l'article 6 des 'Conditions Particulières' et selon le modèle envoyé par l'ICMPD.

## **Processus de dépôt de candidature**

Les experts intéressés doivent envoyer une lettre de motivation ainsi que leur CV par e-mail à alexandra.roussi@icmpd.org en mentionnant la référence de cette annonce dans la ligne d'objet de l'e-mail.

*En raison du nombre élevé de candidatures, seuls les candidats présélectionnés seront contactés. Les candidats doivent être disponibles pour une réunion en face à face ou un entretien par vidéoconférence.*

*L'affectation est soumise à la disponibilité des fonds du projet et/ou à l'approbation finale du donateur. L'invitation à un entretien n'établit aucun droit à un emploi futur.*